

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1977)  
**Heft:** 425

**Artikel:** Régions menacées : prochaine étape: le textile  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1018881>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dut bien vite renoncer à son siège chez BBC, mais retrouva aussitôt des activités semblables dans les sociétés suivantes : Emasan SA à Bâle, Fabrique de machines Rieter à Winterthur, SA des Câbleries et Tréfileries de Cossonay, Sandoz (Bâle), Alusuisse à Chippis, Réassurance Suisse à Zurich, Société de la Viscose Suisse à Emmenbrücke, Wildheerburg SA;

### Une « retraite » bien garnie

— et Nello Celio (63 ans, retraite en 1974), l'homme d'affaires qui, à son entrée au Conseil fédéral, dut abandonner 63 mandats d'administrateurs, mais à qui l'on proposa bientôt, après sa démission, des sièges, entre autres, à Bâloise Holding (Bâle), Basler Lebensversicherungsgesellschaft, Basler Versicherungsgesellschaft, Endis AG Saint-Gall, Ferriere Cattaneo SA (Giubiasco), Hayek Engineering AG (Meisterschwanden), Internazionale Holding Fiat SA (Lugano), Motor Columbus AG (Baden), Remco SA (Lugano), Saceba SA Cementi (Morbio), Alusuisse (Chippis), Crédit Suisse (Zurich), Sibra Holding SA (Fribourg) et Société Internationale Pirelli SA (Bâle).

## Régions menacées : prochaine étape : le textile

Le champ d'application de l'arrêté sur « l'aide en faveur des régions dont l'économie est menacée » (DP 424) n'est pas limité aux seules régions horlogères (dans le texte : « Les problèmes des régions horlogères sont aujourd'hui au premier plan; l'arrêté fédéral peut toutefois être appliqué en principe aussi dans d'autres régions dont l'économie est menacée et qui présentent les critères devant entrer en ligne de compte »). On peut facilement imaginer que le scénario mis au point pour le Jura puisse, à plus ou moins brève

échéance, être adapté aux conditions régnant dans les régions consacrées depuis des siècles au textile ! Comment ne pas voir là aussi une page de la vie économique et sociale d'une partie de la

*La production des matières premières indispensables à l'industrie du textile se répartit, « gross modo », en huit chapitres importants (exprimés en milliers de tonnes) : 1. la soie (39,6 % du total), 11 863; 2. les « synthétiques » (24,8), 7439; 3. le jute et ses dérivés (12,7), 3809; 4. la cellulose et ses composés (10,7) 3202; 5. la laine (5,0), 1489; 6. le chanvre (4,9), 1469; 7. le lin (2,1), 626; 8. la soie (0,2), 49.*

*Le marché des produits finis du textile, lui, est dominé par les pays industriels, et d'assez loin, comme on pourra le constater dans ce rapide aperçu des débouchés (chiffres en %) :*

Pays industriels	48,4 %
Amérique du Nord	19,7
Europe de l'Ouest	18,8
Japon	8,4
Divers	1,5
Marchés étatisés	30,3 %
Europe de l'Est	19,5
Asie	10,8
Pays en voie de développement	21,3 %
Afrique	1,1
Amérique du Sud	5,6
Moyen-Orient	3,4
Asie et Extrême-Orient	11,2

Suisse qui se tourne, avec la décadence d'une industrie omniprésente à travers une portion bien précise de territoire ? Quelques indices, à titre de rappel :

— Prenez le canton de Saint-Gall ! En 1973, l'industrie du textile et de l'habillement comptait 17 800 travailleurs; trois ans plus tard, ils n'étaient plus que 14 600. La main-d'œuvre féminine occupait, « *grosso modo* », la moitié des postes de travail; et parmi ces femmes, on comptait près de 70 % d'étrangères qui furent, comme à l'habitude, parmi les premières à être licenciées lorsqu'en 1974 apparurent les premiers signes sérieux de récession dans la branche.

### Des salaires les plus bas possible

— Face à la concurrence mondiale, le textile helvétique tente de conserver une place sur le marché en pratiquant des salaires les plus bas possible. Selon les statistiques de l'OFIAMT, le salaire moyen mensuel (moyenne hommes-femmes) y était, fin 1974, de 1890 francs; début 1977, il était monté à 1936 francs par mois. Dans le secteur de l'habillement (souliers compris), le gain mensuel moyen a passé de 1667 fin 1974 à 1806 francs début 1977. Des résultats qui placent le textile en queue de liste pour la Suisse, encore avant l'industrie du tabac (pour la même période 1974-1977, dans l'industrie des machines, on avait passé de 2248 francs à 2531 francs).

### Ne pas attendre

Tous les signes sont réunis qui montrent que le textile suit actuellement la même évolution que l'horlogerie depuis des années, avec en particulier ce repli vers des catégories de travailleurs de moins en moins payés, de moins en moins qualifiés, de moins en moins organisés. Saura-t-on ne pas attendre trop longtemps pour mettre en place les structures minimum prévues dans l'arrêté sur l'aide aux « régions dont l'économie est menacée » pour dégager toute une population de l'entreprise d'une industrie qui, dans sa forme actuelle, ne peut que perpétuer une situation économique et sociale inadmissible.